

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3651 - Mardi 09 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

DÉTENTION DE SAMBI

Le dossier de Sambhi atterrit à la CPI



Avocats Sambhi.

POLITIQUE

**En 2021, « il n'y aura pas d'élection »,
persiste et signe Idrisse Moussa**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Juin 2020**

Lever du soleil:
06h 25mn
Coucher du soleil:
17h 49mn

Fadjr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 01mn
Ansr : 15h 04mn
Maghrib: 17h 52mn
Incha: 19h 06mn



La Nouvelle Opaco a remis un GenXpert Vita PCR au gouvernement

Dans le but de stopper la propagation du covid-19 et d'équiper le pays en matière de diagnostic, la Nouvelle Opaco avec le soutien du secteur privé comorien a remis au gouvernement un appareil GenXpert Vita PCR et ses accessoires, capable de fournir un résultat en seulement 20 minutes.

Le chef de l'Etat a reçu du secteur privé, un appareil GenXpert Vita PCR avec ses accessoires de 200 tests. Cette machine est connue pour la simplicité d'un diagnostic rapide allié à la puissance de la biologie moléculaire. Cet appareil de 21 500 Euros ne requiert pas un environnement sophistiqué, capable de fournir des résultats disponibles en 20 minutes seulement. Dès le début de la crise, la Nouvelle Opaco s'est associée avec le gouvernement pour sensibiliser la population au respect des mesures barrières.

La patronne de la nouvelle Opaco a montré que beaucoup de travail a été fait sur le terrain comme la distribution des seaux et des fiches relevant des signes de ladite maladie, la désinfection de certains marchés et la préparation d'un plan de ravitaillement en produits de première nécessité en cas de confinement total. Et c'est dans ce cadre que cette machine a été commandée et remise par les autorités sanitaires pour cette lutte commune.

« Le pays est peu affecté mais la vigilance est de mise pour pérenniser un tel résultat dans le temps, puisque la bataille contre ce virus n'est pas encore gagnée », souligne Sitti Djaouharia Chihabiddine, avant d'ajouter que « parmi les mesures que nous devons renforcer pour protéger la population, c'est de tester davantage, diagnostiquer, isoler et traiter. C'est la raison pour laquelle la Nouvelle Opaco a décidé d'apporter son soutien dans l'amélioration des plateaux techniques d'analyse de la covid-19 dans le pays ».



Remise GeneXpert jpg.

l'opération des plateaux techniques d'analyse de la covid-19 dans le pays ».

De son côté, le coordinateur national de la gestion de crise a montré sa gratitude pour ce geste.

Pour lui, le gouvernement et le secteur privé ont une lutte commune. « La covid-19 touche encore plus le secteur économique. Le but aujourd'hui est la lutte contre cette menace imminente, précise-t-il. Comme

il a toujours souligné le président, le secteur privé est le moteur de l'économie. Nous saluons ce geste... ».

Andjouza Abouheir

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Des masques et outils agricoles pour trois localités

Sur des dons de l'Unfpa et de la Chine, le commissariat au genre a distribué le 6 juin dernier, aux localités de Mboudadjou, Daweni et Dzahani un lot de matériels de lutte contre la Covid-19 et des matériels servant à défricher des champs agricoles.

Après la volonté d'investir 1 million de francs comoriens dans la lutte contre le coronavirus, le village de Mboudadjou a bénéficié le 6 juin dernier d'un lot de matériels de protection contre le Coronavirus et des outils servant à cultiver des champs. Par cette occa-

sion, la commissaire au genre Maissara Ahamada reste convaincue qu'en remettant cette aide aux villages de Daweni, Dzahani et Mboudadjou, c'est une façon de renforcer les gestes barrières dans ces localités de la Grande-Comore.

« L'application des gestes bar-

rières joue un rôle adéquat quant à la protection de la santé publique. Car malgré l'inconscience de certains d'entre nous, estimant que la maladie est absente dans le pays, nous devons continuer de nous battre », indique-t-elle. Le matériel est composé de seaux à robinets, de masques et de l'eau de javel pour la riposte contre la maladie puis des coupe-coupe et des haches pour renforcer l'agriculture.

Pour répondre à ceux qui nient la présence du virus sur le territoire national, Halima Abdoukarim, directrice au genre rappelle que « la maladie a des symptômes. Et des patients en présentent, les appareils

qui détectent (PCR) les personnes infectées donnent des résultats positifs. Devrons-nous avoir d'autres preuves ? », s'interroge-t-elle. Cette dernière appelle la population à respecter strictement les mesures barrières. « Il ne faut surtout pas retirer son masque. Il faut se rincer les mains et l'usage des gels alcoolisés est conseillé », poursuit-elle.

En effet cette crise sanitaire a entraîné d'autres crises sectorielles. C'est ainsi que les agriculteurs de Daweni, Dzahani et Mboudadjou se sont vu remettre un lot de matériels facilitant leurs travaux champêtres.

Kamal Gamal



Quand des médicaments octroyés par la France sont vendus incognito

Les mauvaises habitudes ont la peau dure. Le 22 mai dernier, l'ambassade de France à Moroni a remis aux autorités comoriennes deux tonnes de fret médical offert par le gouvernement français. Une partie de ce lot, notamment les équipements de pro-

tection individuelle, est destinée à la lutte contre le coronavirus tandis qu'une autre partie devait être distribuée aux districts de santé selon un interlocuteur proche du dossier. En attendant la distribution, ces médicaments sont stockés à l'Ocopharma de Moroni. Toutefois

des agents indécents les dérobent pour les revendre à des pharmacies de la place. Le prix du carton de Doliprane par exemple, varie entre 96.000 Fc et 120.000 Fc à raison de 600 à 750 Fc la boîte. Certains pharmaciens refusent l'offre pour des raisons d'éthique.

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

DÉTENTION DE SAMBI

Le dossier de Sambi atterrit à la CPI

L'affaire de la citoyenneté économique qui incrimine l'ancien Président Ahmed Abdallah Sambi n'a pas fini de défrayer la chronique. Ses avocats et sa famille maintiennent la pression et demandent sa libération et le respect de ses droits fondamentaux. Maître Jean-Gilles Halimi, n'ayant pas eu gain de cause auprès de la justice comorienne dit avoir porté plainte auprès de la CPI. Cette dernière a même déjà accusé réception du document hier lundi 8 juin.

"La détention de Sambi est totalement illégale et totalement arbitraire". Ces mots de Me Jean-Gilles Halimi

en disent long en ce sens où l'avocat de l'ancien Président Ahmed Abdallah Sambi franchit une nouvelle étape en portant plainte auprès du procureur de la cour pénale internationale (CPI) à La Haye pour atteinte aux droits de l'homme et pour le fait que les avocats ne peuvent pas intervenir. « La protection du droit et la protection des textes, ce sont deux choses extrêmement importantes pour pouvoir ne pas être sous le coup de l'arbitraire. Et aujourd'hui, le Président Sambi est détenu arbitrairement. Ce n'est pas autre chose », explique l'avocat de l'ancien Raïs dans un entretien sur la chaîne Awaraas Tv. Ce dernier s'indigne des propos tenus par les autorités comoriennes dans lesquel-

les elles disent que « c'est Azali qui décide de ce qui doit arriver à Sambi ».

Ce recours de Me Jean-Gilles auprès de la CPI est la suite logique de l'action entamée à Moroni par maître Ahamada Mahamoudou. Ce dernier ayant adressé en dernier recours une requête auprès de la cour suprême pour réclamer la libération de son client. Indigné, cet avocat français de l'ancien Président remet en cause la procédure judiciaire sur cette affaire. Et selon lui, la justice existe aux Comores, dans la mesure où il y a des institutions, il y a un code pénal, un code de procédure pénale. « La justice pourrait exister aux Comores. Il n'existe pas parce qu'il

est impossible de faire application des règles démocratiques et des règles judiciaires », avance-t-il en dénonçant ce qu'il appelle « un simulacre de justice ».

Après la lettre adressée au chef de l'Etat Azali Assoumani pour le prendre à témoin et dans laquelle il nie son implication dans le dossier de la citoyenneté économique, en accusant le rapport parlementaire de « mensonges, de diffamations et de contre vérités écrites dans le seul but de nuire à la réputation d'un certain nombre », les proches et ceux qui se battent pour le respect des libertés et droits humains engagent une véritable bataille médiatique. La fille de l'ancien président, Tislam Ahmed Abdallah Sambi a

défendu « son père », ce père de famille qui pendant deux ans « n'a vu ni sa femme, ni ses enfants, ni ses petits-enfants ».

Optimiste, cette dernière, en parfaite oratrice, dit garder espoir quant au sort de son père. « Son état de santé est instable et qu'il est souvent sujet à des rechutes qui sont quand même graves. C'est son état de santé qui nous inquiète le plus profondément puisque même en reconnaissant qu'il est malade, on ne l'autorise pas à avoir accès à des soins. Je ne sais pas dans quel monde on vit », regrette celle qui depuis quelques temps ne cesse de réclamer justice.

A.O Yazid

POLITIQUE

En 2021, « il n'y aura pas d'élection », persiste et signe Idrisse Moussa

À l'approche de 2021, le sempiternel débat sur la Tournante occupe de plus en plus l'espace public. Opposants comme fervents défenseurs du pouvoir, chacun y va de son opinion sur la légitimité pour les uns, et sur la légalité pour les autres. Perçu comme la bouche du tout puissant secrétaire général du gouvernement, le tonitruant Idrisse Moussa n'est pas en reste.



Idriss Moussa, chargé de mission auprès du secrétariat général du gouvernement se veut catégorique : il n'y aura pas d'élection présidentielle en 2021. Le protégé du tout puissant secrétaire général du gouvernement met les opposants en garde contre l'« invitation à la haine » quand ils répètent à tout bout de champ qu'en 2021, la Tournante ira à Anjouan conformément à la Constitution issue de l'Accord cadre de Fomboni. « Il faut qu'ils (les opposants) se rappellent qu'il y a eu des assises puis un référendum et ensuite des élections anticipées en

mars 2019 et que de 2019 à 2021, cela ne fait pas 5 ans (la durée du mandat) », fustige-t-il non sans ironie. Droit dans ses bottes, celui qui ne se prive pas de s'en prendre à des dignitaires même du régime quand il trouve leurs missions mal accomplies, rappelle que ces mêmes personnes (les opposants) ont participé aux élections de mars 2019 qui ont découlé de la réforme constitutionnelle de 2018 qu'elles rejettent pourtant.

Et Idriss, comme cet avis est

partagé aussi par des ténors de l'opposition, estime que dans le cadre légal il ne peut y avoir une présidentielle avant 2024. « S'ils veulent vraiment vaincre le président Azali Assoumani, alors qu'ils se préparent pour cette échéance au lieu de semer la zizanie dans le pays en voulant à tout prix diviser la population », persiste-t-il, préférant prévenir que « l'Etat ne se laissera pas faire s'il s'agit de préserver la paix de notre pays car il est le seul garant de celle-ci ».

Lors de cette sortie médiatique,

Idriss Moussa est revenu sur la déclaration de Hamidou Karihila dans laquelle l'ancien secrétaire d'Etat du même régime accuse ses anciens alliés d'avoir lamentablement « échoué » à alimenter la population en eau et en électricité. Le chargé de mission se dit « étonné » que de tels propos sortent de la bouche d'un « grand homme » qui, entre 2016 et 2017, avait salué les efforts entrepris par l'équipe en place sur la question de l'énergie. Rien d'anormal car il était encore aux affaires. « Hamidou Karihila se contredit. Il n'est pas cohérent dans ses propos », poursuit notre interlocuteur avant de souligner que « le gouvernement fait de son mieux dans cette question de fourniture de l'énergie ». « Et s'il y a une personne qui a échoué alors c'est bien Karihila ».

Sur le même sujet, le chargé de mission revient sur le cas de Koimbani où une altercation oppose la population et la Senelec. Idriss estime que ce chef-lieu d'Oichili doit prendre ses responsabilités et regret-

te que dans cette crise, la population se prenne pour la victime. « Une ville comme Koimbani devait comprendre que la Sonelec travaille pour réhabiliter le réseau donc il n'y avait aucune raison de réagir de la sorte », poursuit-il. Soit dit en passant, des poteaux électriques ont été coupés à l'issue de la grongne.

Notre interlocuteur souligne que dans cette affaire « la ville doit payer les conséquences de ses actes » et que « les autorités villageoises doivent prendre leurs responsabilités ». Des engagements du chef de l'Etat pris entre 2016 et 2017 sur la question énergétique, Idriss Moussa affirme que le gouvernement a fait un grand pas car, insiste-t-il « ce n'est pas une chose facile de rétablir l'énergie. Mais si aujourd'hui la population crie aux délestages, c'est parce que le réseau a été réhabilité et que la situation est différente des régimes précédents ».

A.O Yazid

CORONAVIRUS :

L'Ocopharma a réalisé plus de 15 millions de recettes en un temps record

En cette période de crise sanitaire de la Covid-19, la pharmacie nationale Ocopharma a réalisé des recettes exceptionnelles estimées à 15.709.100 de nos francs pour la vente des médicaments au comité logistique une structure relevant de la coordination nationale chargée de la gestion de la pandémie.

C'était devant la presse lundi 8 juin que le directeur d'Ocopharma, Nakib Ben Ali Mbaraka a présenté le bilan de son établissement en cette période de crise sanitaire liée au coronavirus. Depuis le début du signalement

de la Covid-19, l'Ocopharma s'est engagé dans le plan de riposte contre l'épidémie en accompagnant le gouvernement dans cette guerre contre l'ennemi invisible. Résultats, la pharmacie a réussi à empêcher 15.709.100 KMF pour la vente des médicaments. « Nos produits se vendent en masse et sont utilisés en cette période de crise, 11.809.950KMF à Ngazidja, 2.752.350 KMF à Anjouan et 473.400 KMF à Mohéli », annonce Nakib Ben Ali Mbaraka, le directeur général de l'Ocopharma.

Depuis le début de l'épidémie, cette pharmacie nationale est deve-

nue le principal dépôt de différentes aides médicales. Le don du milliardaire chinois Jack Ma, celui de la Nouvelle Opaco, de l'OMS, de l'AFD, de l'Inde et de la COI sont tous stockés là-bas. « Nous avons comme mission en tant qu'officine nationale de commander des médicaments pour assurer la sécurité sanitaire de la population, et c'est dans ce cadre que nous nous sommes engagés malgré la fermeture des frontières », rappelle M. Mbaraka. Cet établissement public assure la distribution au niveau des différents dépôts régionaux.

Avant l'arrivée des aides des

partenaires, la pharmacie nationale avait un stock presque suffisant de médicaments surtout ceux qui étaient prescrits dans le protocole de traitement à savoir l'Azitromicine, médicament de la famille de la chloroquine, Artequick, paracétamol et les vitamines C. La pharmacie s'est engagée aussi depuis le début

de la crise de produire du gel hydroalcoolique vu la rupture de ce produit très demandé dans les différentes pharmacies de la place et la rareté dans certaines usines étrangères de fabrication.

Andjouza Abouheir

l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45 ou 334 33 79

Comme je l'ai toujours répété au peuple comorien, à l'origine, nous nous étions convenus avec les Emirats Arabes Unis de l'octroi de passeports économiques comoriens à 4.000 familles bédouins contre le paiement de 200 millions de dollars.

Pour ma part, je me pose les questions suivantes :

- quelles sont ces autorités émiraties anonymes, puisqu'aucun nom ni aucune indication n'a été donnée dans le rapport fantaisiste, qui auraient agi en corrupteurs?
- comment aurai-je reçu cet argent ? L'ai-je reçu en liquide (en cash), par virement bancaire ou par chèque bancaire?

Si c'était en liquide, cela signifierait que j'aurai reçu l'équivalent d'une tonne de billets de cent (100) dollars à Beit Salam, ce qui est complètement aberrant.

Si c'était par virement bancaire, alors le juge d'instruction se doit de trouver une trace sur un compte bancaire m'appartenant. Or avant mon mandat présidentiel et tout au long de ce mandat, je n'ai jamais détenu un quelconque compte bancaire à l'étranger. Les seuls comptes bancaires que j'avais, étaient domiciliés aux Comores.

Si c'était par chèque, alors le juge d'instruction aurait dû, là aussi, trouver la trace de ce chèque bancaire et le compte sur lequel il aurait été encaissé.

Or, le juge d'instruction n'a trouvé aucune preuve pour étayer et prouver cette supposée corruption par des autorités émiraties.

Monsieur le Président,

Sur cette accusation fallacieuse, je tiens à vous rappeler que c'est une calomnie dangereuse puisqu'elle insulte les Emirats Arabes Unis d'être un pays corrupteur alors que ce pays a toujours été aux côtés des Comores et des comoriens, et ce, bien avant ce projet de la citoyenneté économique.

Ce que Dhoulkamal a écrit dans son rapport n'est qu'une insulte à notre pays, à nos institutions et à un pays frère et ami.

Il est certes facile d'accuser, mais encore faut-il réussir à prouver les accusations afin qu'elles soient fondées et crédibles, surtout dans le cadre d'une enquête judiciaire.

Ainsi, l'accusation mensongère de corruption, comme la précédente, n'a été qu'un moyen pour porter atteinte à mon honneur, à ma dignité et à ma personne.

Toutes ces inculpations ne sont ni prouvées, ni étayées par des preuves tangibles.

Si j'ai patienté durant cette instruction judiciaire, c'est parce que j'avais confiance en la justice de mon pays.

Cependant le déroulement de la procédure judiciaire, menée par le Juge Ali Amane et le Procureur de la République Monsieur Mohamed Abdou, a démontré une fois de plus que ce n'est pas la vérité qui est recherchée dans ce dossier, mais ma condamnation à tout prix.

Monsieur le Président,

Sur le déroulement de la procédure judiciaire

À titre de rappel, j'ai été inculpé en matière correctionnelle et placé en détention provisoire le 20 août 2018.

Or l'article 145 alinéa 2 du Code de procédure pénale comorien dispose que " la détention provisoire ne peut excéder 4 mois. Toutefois, à l'expiration de ce délai, le juge d'instruction peut la prolonger par une ordonnance motivée comme il est dit dans l'alinéa précédent. Aucune prolongation ne peut être prescrite pour une durée de plus de 4 mois ".

Il ressort de cet article que la durée maximale d'une détention provisoire en matière correctionnelle aux Comores est de 8 mois.

Ainsi le 20 avril 2019, soit 4 mois, prolongé de 4 autres mois, ma détention provisoire telle que prévue par le Code de procédure pénale comorien est arrivée à sa durée maximale et donc à son terme.

Mes avocats ont alors demandé ma remise en liberté d'office. Cependant, le juge d'instruction a refusé la demande sans se justifier, car une telle décision est tout simplement injustifiable.

Depuis le 20 avril 2019 jusqu'à aujourd'hui, le 16 mai 2020, je me retrouve détenu contre mon gré, sans qu'aucune décision judiciaire n'ait ordonné ce maintien en détention.

Seul un juge peut détenir une personne, lui priver de ses libertés, mais seulement sur la base d'une décision judiciaire. Alors comment expliquer que le juge Ali Amane continue de me priver de mes droits, en l'absence d'une décision judiciaire ?

Je considère que cette détention provisoire n'en est plus une.

Je considère que je suis détenu de façon arbitraire et sans motif légal.

Je considère que je suis séquestré, c'est-à-dire, retenu et emprisonné contre mon gré.

Je considère être victime d'un déni de justice flagrant.

Plusieurs demandes de remise en liberté ont été effectuées par mes avocats et les réponses du juge Ali Amane se résument toutes à des refus systématiques. Cela s'apparente à de l'arbitraire de la part de la justice comorienne.

Encore récemment, mon avocat a déposé une demande de remise en liberté d'office.

Le juge Ali Amane a encore une fois refusé la demande. Nous avons alors interjeté appel contre cette décision. À notre grande surprise, la Cour d'appel de Moroni, composée de magistrats expérimentés, a validé la décision injustifiée du juge Ali Amane.

Malgré treize (13) mois de plus que la durée maximale légale d'une détention provisoire, malgré l'absence d'une décision judiciaire de placement en détention, malgré le fait que depuis le 20 avril 2019, le juge d'instruction ne m'a plus jamais convoqué, ces magistrats comoriens expérimentés, en qui tous les comoriens placent leur confiance et qui ont prêté serment, n'ont pas mis fin à ma séquestration.

J'ai donc décidé de me pourvoir en cassation et d'attaquer cette décision de la Cour d'appel de Moroni devant la Cour Suprême. J'ai l'espoir que la Cour Suprême saura reconnaître toutes ces irrégularités de procédure, ainsi que l'injustice que je subis afin de me permettre de recouvrer ma liberté.

Afin de condamner une personne pour un délit commis, il est nécessaire de prouver la caractérisation et l'imputabilité de cette infraction et c'est là, le rôle normal et la grandeur dont doit faire preuve une vraie justice étatique en laquelle, chacun d'entre nous place sa confiance.

Chaque personne reste présumée innocente jusqu'à ce qu'un jugement définitif la condamne pour une infraction.

Or, en continuant de me refuser une remise en liberté, la justice comorienne m'a condamné à un emprisonnement à perpétuité, en dehors de tout cadre judiciaire, et en l'absence même de preuves tangibles pour étayer les inculpations.

Comme je l'ai toujours dit, je n'ai pas peur de la justice mais de l'injustice,

Aujourd'hui, depuis deux (2) ans, je subis cette injustice et je vous prends vous, Monsieur le Président, pour témoin.

Monsieur le Président,

Ma priorité actuelle porte énormément sur mon état de santé. C'est pour cela que je vous adresse cette lettre pour qu'elle soit un témoignage, au cas où je retournerais brusquement à mon Créateur avant d'avoir pu me défendre ou m'expliquer.

En effet, depuis dix (10) mois, mon état de santé ne cesse de se dégrader. Mon médecin traitant Monsieur Said Ali Petit, après m'avoir suivi, a demandé une évacuation médicale pour des examens approfondis.

Un jour, le juge d'instruction accepta cette demande, en signant une ordonnance de mise en liberté provisoire pour cause médicale le 02 janvier 2020.

Cette ordonnance m'a effectivement été remise sans passer par mon avocat.

Cependant une force obscure a empêché l'application de cette ordonnance, une ordonnance pourtant judiciaire.

Je vous confirme donc que mon état de santé est fragile et très instable. Comme tout Homme, j'ai le droit universel d'être soigné et d'avoir accès à des soins médicaux adéquats, quand bien même ils ne sont pas accessibles aux Comores.

Je vous prends à témoin sur cette réalité Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Ainsi pour résumer, la loi sur la citoyenneté a été respectée sous ma présidence puisque les passeports économiques ont été émis, l'argent correspondant à ces passeports a été crédité directement dans le compte bancaire de la Banque centrale de la citoyenneté économique, et l'argent a ensuite été géré par l'Etat conformément aux procédures applicables à tout argent public.

Par conséquent, j'aurai souhaité que vous, en tant que garant de toutes les institutions et de la République, vous vous intéressiez à cette séquestration pour que enfin cette injustice que je subis depuis 2 ans prenne fin.

Je n'aurai jamais imaginé qu'un jour, je puisse vivre tout ce que j'ai subi jusqu'alors, étant donné tout ce que j'ai fait pour le bien de ce pays et de ses habitants.

Je ne comprends pas l'acharnement de la justice comorienne qui tente à tout prix de me rendre coupable de faits que je n'ai pas commis et dont les preuves sont inexistantes.

Monsieur le Président,

Pour terminer ma lettre, je souhaiterais ajouter que j'ai toujours eu une conception intègre de la fonction présidentielle non seulement en tant qu'homme politique mais également en tant qu'homme de foi, vertueux au service de mon pays et des comoriens.

Ainsi, je vous invite à demander à toute personne ayant travaillé avec moi sur des dossiers en lien avec l'argent public, que ce soit les Ministres des Finances, les Directeurs des sociétés d'Etat, les Directeurs des Douanes et des Impôts, tous vous diront la même chose : je ne suis jamais intervenu dans leur gestion des finances de l'Etat et je ne leur ai jamais demandé de l'argent public.

C'est pour vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis ni un voleur, ni un malfrat et que je n'ai rien détourné car je n'ai jamais été corrompu.

Tout en espérant que vous mettez tout en oeuvre afin que justice soit faite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Ahmed ABDALLAH MOHAMED SAMBI

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

AFFAIRE DES FAUX BILLETS :

Kiki porte plainte contre Comores infos et Rtmc M'beni

Dans une conférence de presse, le ministre de l'intérieur annonce qu'il a décidé de porter plainte contre le site d'information Comores info la station radio Rtmc de M'beni pour « diffamation ».

L'affaire des faux billets continue à faire couler beaucoup d'encre. Au cours d'une conférence de presse tenue samedi 06 juin, le ministre de l'intérieur Mohamed Daoud alias Kiki annonce son intention de porter plainte contre les médias Comores Infos et Rtmc ainsi que leurs journalistes. Ils ont affirmé que « les faux billets appartenaient au ministre de l'intérieur ». « Je suis venu auprès de vous pour vous rappeler que votre rôle est d'informer, éduquer... mais pas diffamer quelqu'un ou publier des fausses informations. Je vous rassure que la liberté d'expression existe bel et bien dans notre pays mais cela n'implique pas

qu'on peut se permettre de dire ou écrire des mensonges à tout moment », s'emporte cet ancien patron de l'Information qui avait fait des médias et les journalistes ses ennemis jurés.

Selon le plaignant, la plainte ne va pas concerner que les deux médias mais d'autres pages Facebook aussi sont dans le viseur. Tous ces médias seront poursuivis pour diffamation, publication de fausses informations et atteinte à l'intégrité morale.

Le ministre de l'intérieur a profité de cette occasion pour appeler la population à plus de respect pour les mesures barrières afin barrer la route au Coronavirus. « Les gens prennent à la légère les mesures mises en place pour lutter contre cette maladie n'existe même pas aux Comores. Et ils se permettent de faire n'importe quoi », constate-t-il, avant d'ajouter que « nous aussi, nous devons prendre au sérieux nos



responsabilités. Actuellement, certains chefs des villages sont suspendus puisque dans leurs villages respectifs, ils laissent la tenue des prières collectives quotidiennes et

hebdomadaires (vendredi) ». Mohamed Daoudou persiste et signe que les mesures prises par le gouvernement se poursuivront à savoir le couvre-feu et la fermeture

des marchés de Moroni à partir de 16h tous les samedis jusqu'au lundi à 06h.

Ibnou M. Abdou

FOOTBALL :

La Fifa à la rescousse des arbitres comoriens par une formation en ligne



La crise sanitaire affecte tous les continents. Elle avait entraîné par la même occasion la suspension des plans d'action des associations membres, notamment les activités footballistiques. La Fifa, pour les besoins des encadreurs administratifs et techniques des fédérations nationales, organise une formation en ligne.

L'hécatombe créée par le coronavirus avait paralysé sur la planète entière toute sorte de regroupement, y compris les activités footballistiques. La Fédération internationale de football n'est pas en mesure d'organiser ses familiers événements instructifs et constructifs, comme les stages, les symposiums, etc. de manière physique. Dans la perspective donc

de la politique de recyclage des hommes en noir, elle instaure une formation en ligne des arbitres.

« Ce cours, via une plateforme d'instruction en ligne est dirigé par des instructeurs de la Fifa. Le stage est ouvert, entre autres, à nos arbitres d'élite. Il y a des formulaires à remplir en bonne et due forme. L'arbitre et instructeur international de la Fifa, le mauricien, Lim King Chong, est le point focal de l'océan indien. Les candidats, dont les dossiers sont retenus, devront travailler ensemble, mais non isolement », rapporte le directeur du département national des arbitres. Le public ciblé n'est autre que les collaborateurs techniques de la Fifa : arbitres, arbitres assistants, arbitres assistants vidéo, instructeurs et inspecteurs.

Alors que nous avons essayé de les joindre par téléphone pour savoir si, pour eux, cette nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne sera utile et enrichissante, depuis Fomboni, El Fachade Mbushi, figure emblématique de l'arbitrage de l'île de Djumbe Fatima, et depuis Mutsamudu, Ansuidane Soulaymane, arbitre international de la Caf/Fifa, étaient aux abonnés absents.

Revenons à la formation d'octobre dernier, tenue au complexe omnisports de Maluzini. La qualité d'un jeu dépendant de la qualité de l'arbitrage, multiplier les stages de formation, de recyclage et de perfectionnement illustre la préoccupation des autorités arbitrales à s'adapter au processus d'innovation des lois du jeu. Le patron des arbitres comoriens, Zeodine Abdou, renforce la thèse : « Le monde est en perpétuel bouleversement. L'arbitrage comorien ne doit pas échapper à toute réforme des textes. C'est universel. En octobre dernier, 26 stagiaires, dont 15 arbitres centraux et 11 assistants, présentés par les Ligues insulaires, ont bénéficié de formation de haut niveau ».

Mais, force est de constater qu'il n'y avait aucun arbitre féminin. Pourtant, elles sont opérationnelles dans l'archipel aux îles de la lune. Les Ligues insulaires, qui font assidûment appel à leurs compétences, ne tiendront pas un langage discordant. Le commun des mortels s'interroge. Le département des arbitres

comoriens est-il misogyne et anti politique de promotion du genre ou la marginalisation des arbitres féminins est due à leur niveau encore

faible, et à leur structure au stade embryonnaire ?

Bm Gondet

DECLARATION DE L'UNION DE L'OPPOSITION

L'Union de l'opposition a pris connaissance de la lettre que M. Ahmed Abdallah Mohamed Sambi adressée à Azali Asoumani, le 16 mai 2020.

L'ancien chef de l'État y dénonce les motifs fallacieux de son arrestation et de son emprisonnement arbitraires, devenus depuis le 20 avril 2019 une véritable séquestration.

Sur la base d'un argumentaire serré et implacable, l'ancien Président de la République rejette fermement "le tissu de mensonges" contenu dans le faux rapport parlementaire de Dhoulkamal ainsi que les graves distorsions qui entachent l'instruction conduite à charge par le juge d'instruction Ali Amani.

Il prend directement à témoin Assoumani Azali de l'injustice dont il est victime depuis plus de deux ans, de l'attentat contre son honneur et sa dignité et surtout de la détérioration inquiétante depuis 10 mois de son état de santé.

L'Union de l'opposition considère que cette lettre à laquelle Assoumani Azali n'a jusqu'ici donné aucune suite, est une sérieuse alerte à l'opinion nationale et internationale. Elle constitue un appel à la conscience collective et une invitation à prendre la mesure de ce déni de droit et de justice sans précédent dans l'histoire contemporaine de notre pays.

L'ukase qui place depuis plus d'un an les anciens Vice-présidents Mohamed Ali Soilihi et Nouridine Bourhane, le gouverneur Abdou Salami, les multiples assassinats politiques, les emprisonnements, les tortures, la violence d'État semant la terreur dans tout le pays surtout à Anjouan, tout cela désigne Azali Assoumani comme coupable de déstabilisation du pays, de crimes contre la démocratie et le droit, de violeur des droits de l'homme et des gens.

L'Union de l'opposition exige la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, l'organisation sans délai d'un procès équitable et sans discrimination pour faire éclater la vérité dans cette affaire de la citoyenneté économique.

L'Union de l'opposition

INTERVIEW

Faouzia Vitry : "L'élue républicaine que je suis, ne peut fermer les yeux face à une telle situation"

Vice-présidente de la Région Réunion, Faouzia Aboubacar Ben-Vitry a adressé un courrier au Président Azali Assoumani. Dans ce dernier, l'élue française d'origine comorienne fait appel à l'homme de foi et au sens élevé de la dignité humaine qui qualifie l'actuel chef de l'Etat. Répondant à nos questions, elle affirme réagir par principe et non par aucun acte politique. Interview.

Question : Dans le courrier que vous avez adressé au Président de l'Union des Comores, vous mettez l'accent sur les valeurs humaines notamment la liberté, l'égalité et la fraternité. Qu'est-ce que vous reprochez au régime comorien ?

Faouzia Aboubacar-Ben : Je ne peux en aucun cas m'octroyer la liberté de reprocher des choses à l'État comorien dans la mesure où je n'y vis pas. Ce que j'évoque porte sur l'état de santé de l'ancien président de l'Union des Comores.

Question : Ces derniers temps le cas de l'ancien Rais Sambi interpelle un grand nombre de personnes soucieux des droits de l'homme. Qu'est ce qui vous a motivé à réagir ?

F.A.B : Très sincèrement j'ai comme principe de toujours réagir en fonction de mes croyances et de mes valeurs. Ma seule préoccupation c'est l'état de santé d'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Comme tout être humain, il dispose du droit à la vie. Comme tout être humain, il dispose du droit au respect de sa dignité. L'élue républicaine que je suis, ne peut fermer les yeux face à une telle situation. Quand une vie humaine est menacée, quand un homme appelle au secours, il est de mon devoir d'intervenir. C'est tout le sens de mon engagement.

Question : L'état de santé de l'ancien président est de plus en plus vulnérable. Vous réclamez son évacuation et vous vous portez volontaire à l'accueillir.

Qu'est-ce qui justifie cette initiative ?

F.A.B : Nous sommes tous frères en humanité. L'ancien Président de l'Etat Comorien a plus que jamais besoin de soins. Toutes les conditions sont réunies pour une évacuation sanitaire de toute urgence. Je suis une enfant de l'Océan indien qui tout naturellement tend sa main à son frère de l'Océan indien.

Question : Pensez-vous que le régime en place ayant pour principal opposant Sambi accepterait-il de le libérer ne serait-ce que pour des soins ?

F.A.B : Nous ne sommes plus dans une affaire politique. Cet aspect de la question n'a pas à être abordé. Il s'agit là d'une proposition humanitaire, fraternelle et constructive pour sauver la vie d'un homme.

Question : Quel est votre dernier mot ?



F.A.B : Mon île, la Réunion, a toujours été une terre d'accueil pour ceux qui en avaient le plus besoin. Aujourd'hui, j'aspire à ce que tous les moyens soient mobilisés pour procéder en urgence à l'évacuation de l'ancien Président de la République des Comores, Monsieur Ahmed Abdallah Mohamed Sambi,

directement vers le CHU Nord, pour qu'enfin il ait droit à des soins. Si tous ensemble, nous appelons d'une seule et même voix à son rapatriement, il ne fait aucun doute que nous serons entendus.

Propos recueillis par
A.O Yazid

SUPER TOMBOLA DE TELMA

Omar Athoumani gagne le premier prix

La super tombola de la société Telma Comores a pris fin dimanche dernier. Hier lundi, l'équipe Telma a procédé au tirage au sort

et Omar Athoumani de la ville de Ouani a gagné le premier prix. Ce dernier aura droit à un bon d'achat d'un million à Sawa Prix.

Lancé depuis le jour de l'Aid El Fitre, la super tombola de Telma Comores a pris fin le 07 juin dernier. Le jeu a vu la participation d'à peu près 7000 clients de ladite société. Après tirage au sort ce lundi 08 juin, 20 clients sont tirés au sort et Omar Athoumani, originaire de la ville de Ouani à Anjouan a gagné le premier prix. Ce dernier aura droit à un bon d'achat d'un million à Sawa Prix.

Joint par la société Telma, ce

dernier n'a pas pu cacher sa joie. « Je suis très content d'avoir gagné ce premier prix. Un bon d'un million ce n'est pas peu. Ca va m'aider », déclare-t-il dans la joie. Par la même occasion, les neufs gagnants du premier lot ont gagné entre autres des réfrigérateurs, des microondes ou bien des mixeurs. Pour les dix derniers du deuxième lot, ils ont eu chacun un cabri. 4 à Ngazidja, 4 à Anjouan et 2 à Mohéli.

Après l'attribution des cadeaux,

le directeur commercial de la société Telma a remercié l'ensemble des clients qui ont pris part à cette super tombola. « Nous sommes là pour vous et on va continuer à faire des choses qui vont vous satisfaire. Vous êtes nos fidèles clients et nous ferons tout pour vous prouver que nous sommes les meilleurs dans le domaine », avance Stephan Aboutoïhi.

Andjouza Abouheir



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
 Unité-Solidarité-Développement
 Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux SONEDE

APPEL A CANDIDATURE

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) lance un appel à candidature pour le recrutement d'un **chef de parc mécanicien pour la gestion technique et administrative de son parc automobile.**

L'intéressé(e) doit avoir au moins une expérience de 5 années dans le domaine, et disposer également des permis de conduire **B, C, D & E.** Avoir un niveau **bac ou bac + 2** et une capacité à rédiger des rapports mensuels sont des atouts majeurs. Il doit maîtriser les technologies véhiculaires sur **Renault, Peugeot & Toyota**, une bonne maîtrise technique également des moteurs **turbo et Diesel.** Il doit être capable de réaliser des diagnostics de précision en mécanique.

Pièces à fournir :

• Lettre de motivation adressée au Directeur

Général de la SONEDE

- 02 photos d'identité
- 01 Copie de la carte nationale
- 01 Copie de chaque diplôme ou certificat obtenu (ou une copie du relevé du bac ou de la terminale)
- 01 curriculum vitae
- 01 copie des permis de conduire
- 01 fiche de résidence valide (moins de 3 mois)
- 01 casier judiciaire actualisé (moins de 6 mois)

Les candidats intéressés doivent déposer leurs dossiers **au plus tard le 25 juin 2020 à 12H30 (heure locale)** à l'adresse suivante : **Secrétariat général de la SONEDE (Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux), siège ancien MA-MWE, Moroni volo-volo, Tel : 773 39 88 OU 338 22 76.**